

Gouvernement du Québec  
La ministre du Tourisme  
La ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la  
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

PAR COURRIEL

Québec, le 29 octobre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 2 octobre 2025, la députée de Chomedey a inscrit au feuilleton une question concernant la réponse donnée à la suite d'une demande d'accès à l'information relative aux achats effectués par le ministère du Tourisme sur la plateforme Amazon. Par cette question, la députée souhaite obtenir des précisions sur les motifs invoqués, alors que le Ministère a indiqué à sa réponse que la divulgation de ces informations pourrait porter atteinte à la sécurité de l'État.

L'article 28.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. a-2.1) précise qu'un « organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de porter atteinte à la sécurité de l'État ». Dans le cas présent, cette disposition a été invoquée afin de protéger des informations liées à des transactions effectuées par le ministère du Tourisme, en lien avec ses infrastructures technologiques et ses systèmes de cybersécurité.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre du Tourisme,



AMÉLIE DIONNE